

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 Août 2017

L' an 2017 et le 30 Août à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DE LA MAIRIE sous la présidence de VANÇON Claude Maire

Présents : M. VANÇON Claude, Maire, Mmes : REVOY Françoise, THIRION Geneviève, MM : DAUTREVILLE Rémi, DROGUET Julien, GATTO Cédric, GROSJEAN Olivier, LAGATIE Stéphane, PETITJEAN Christophe

Excusé(s) : Mme JEANMICHEL Annie, M. FELTEN Fabrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 24/08/2017

Date d'affichage : 06/09/2017

A été nommée secrétaire : Mme THIRION Geneviève

Objet des délibérations

SOMMAIRE

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE
VENTE DE LA LAME DE DENEIGEMENT
CHEMINS RURAUX

réf : 2017-041

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les effectifs de la commune de VALLEROY LE SEC,
- Considérant que les nécessités du service, à savoir :
- avancements de grade

JUSTIFIENT La transformation,

- D'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (occupé par Mme JACQUOT) en un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet, soit une durée hebdomadaire de service de 10 heures, à compter du 1er septembre 2017

L'ASSEMBLEE,

- Entendu le Maire,

- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et l'article 3 du décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

A L'UNANIMITE,

VOTE les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 012 - Frais de Personnel - du budget de l'exercice en cours,

DONNE POUVOIR au Maire,

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-042

Après avoir lu le courrier de M. REVOY Jean Marie aux membres du conseil municipal concernant l'achat de la lame de déneigement de la commune, le conseil municipal décide de vendre celle-ci à M. REVOY Jean Marie pour un montant de 50 €.

Mme REVOY Françoise, conseillère municipale ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour solder cette vente.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

réf : 2017-043

Monsieur le maire, suite à une réunion de la commission des chemins informe le conseil municipal du projet de méthanisation de la SAS HDD sur la commune de VALLEROY LE SEC dont le président est M. GROSJEAN Olivier.

Suite à cette visite de la commission, monsieur le maire a demandé à la SARL VOIRIOT Pierre un devis pour aménager un chemin d'exploitation n°14 sur 565 mètres pour un montant de 29 351€ HT soit 35 222.16 € TTC avec sortie sur la départementale RD28.

M. GROSJEAN Olivier a proposé d'effectuer les mêmes travaux sur le chemin rural n°5 beaucoup moins onéreux sur 180 mètres environ.

Cette proposition fait ressortir un passage régulier de tracteurs et bennes dans le village voire de camions pour la construction, ce qui ne semble pas souhaitable.

M. GROSJEAN Olivier a certifié ne pas avoir recours à des apports extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire les travaux sur le chemin rural n°5 sous réserve que le terrain cadastré ZC n°42 soit bien acquis par la SAS HDD et que la méthanisation soit bien construite sur ce terrain.

M. GROSJEAN ne prend pas part à cette délibération.

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1)

En mairie, le 07/09/2017
Le Maire
Claude VANÇON